



## Commande publique

### Tableau de tri et de conservation des documents

**Références :**

- Code de la commande publique ;
- Code des juridictions financières ;
- Code du patrimoine
- Cycle de vie des documents issus des marchés publics : référentiel de conservation, janvier 2021.

Typologie des documents	Type de marchés	D.U.A avec sa date de démarrage	Sort final	Observations
<b>PRÉPARATION DE LA CONSULTATION</b>				
<b>Sourcing</b>				
Compte rendu des réunions	Tous	<b>5 ans</b> à compter de la date de notification du marché ou de décision infructueuse ou sans suite	Trier (Conserver lorsque le dossier de marché correspondant est conservé)	
Correspondances : courriers, courriels			Éliminer	
Documentation			Éliminer	
<b>Analyse du besoin</b>				
Études (impact, faisabilité, technique)	Fournitures et services	<b>5 ans</b> à compter de la date de notification du marché ou de décision infructueuse ou sans suite	Trier (Conserver lorsque le dossier de marché correspondant est conservé)	
Avant-projet sommaire				
Avant-projet détaillé	Travaux	<b>10 ans</b> à compter de la date de fin d'exécution	Trier (Conserver lorsque le dossier de marché correspondant est conservé)	
Programme				
Esquisse				



LANCEMENT DE LA CONSULTATION				
<b>Échanges avec les services prescripteurs</b>				
Courriers, Courriels, Comptes rendus de réunion	Tous	<b>5 ans</b> à compter de la date de notification du marché ou de décision infructueuse ou sans suite	Éliminer	
Avis de pré-information	Tous	<b>5 ans</b> à compter de la date de notification du marché ou de décision infructueuse ou sans suite	Éliminer	
Avis d'appel à la concurrence, Annonce légale	Tous	<b>5 ans</b> à compter de la date de notification du marché ou de décision infructueuse ou sans suite	Éliminer	Si le marché comporte des primes et en l'absence de règlement de consultation, les avis d'appel à la concurrence peuvent constituer une pièce justificative comptable. Dans ce cas, la DUA est susceptible de passer à 10 ans.
<b>Dossier de consultation vierge</b>				
Acte d'engagement, Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), Cahier des clauses particulières (CCP), annexes, Règlement ou lettre de consultation,	Tous	<b>5 ans</b> à compter de la date de notification du marché ou de décision infructueuse ou sans suite	Éliminer	



LE DÉPARTEMENT

Service départemental des Archives, version du 26 juin 2023

Bordereaux des prix unitaires (BPU), Détail quantitatif estimatif (DQE), Décomposition du prix global et forfaitaire, Plans				
<b>Relations avec les candidats</b>				
Courriers, courriels	Tous	<b>5 ans</b> à compter de la date de notification du marché ou de décision infructueuse ou sans suite	Éliminer	
<b>ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>				
<b>Réception des candidatures et/ou des offres</b>				
Registre des retraits du dossier de consultation	Tous	<b>5 ans</b> à compter de la date de notification du marché ou de décision infructueuse ou sans suite	Éliminer	
Registre de dépôts de plis				
Procès-verbal de la commission d'ouverture des plis				
<b>Échanges avec les candidats</b>				
Courriers, courriels	Tous	<b>5 ans</b> à compter de la date de notification du marché ou de décision infructueuse ou sans suite	Éliminer	
Convocation aux réunions de négociation				
Comptes rendus de négociation				
<b>Analyse des candidatures et des offres</b>				
Rapport ou tableau d'analyse des offres	Tous	<b>5 ans</b> à compter de la date de notification du marché ou de décision	Trier (Conserver lorsque le dossier de marché correspondant est conservé)	
Rapport de présentation				
<b>ATTRIBUTION</b>				
<b>Décision d'attribution</b>				
Convocation à la commission d'attribution et ordre du jour	Tous	<b>5 ans</b> à compter de la date de notification du	Éliminer	



LE DÉPARTEMENT

Service départemental des Archives, version du 26 juin 2023

Procès-verbal de la commission d'attribution		marché ou de décision	Trier (Conserver lorsque le dossier de marché correspondant est conservé)	
Preuve d'envoi au contrôle de légalité			Éliminer	
<b>Information aux candidats retenus et non retenus</b>				
Notification de rejet : courriers et preuve de transmission	Tous	5 ans à compter de la date de notification du marché ou de décision	Éliminer	
Notification d'attribution				
Notification de la décision d'infructuosité ou de sans suite				
Demandes d'attestations fiscales et sociales à l'attributaire				
Document de mise au point				
Avis d'attribution				
<b>Signature électronique du marché</b>				
Journal des signatures électroniques (preuve horodatée des signatures)	Tous	<p>Marché avec des <u>financements nationaux</u> : <b>10 ans</b> à compter de la date de fin d'exécution</p> <p>Marché cofinancé sur des <u>fonds européens</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>3 ans</b> (montant total des dépenses éligibles supérieur à 1 million d'euros),</li> <li>- <b>2 ans</b> pour les autres</li> </ul> <p>à compter du 31 décembre suivant la présentation des comptes par l'autorité de gestion</p>	Éliminer	
<b>Procédure fructueuse</b>				
<i>Plis non retenus</i>				



LE DÉPARTEMENT

Service départemental des Archives, version du 26 juin 2023

<p>Pièces du dossier de consultation complétées, Offre technique et financière du candidat, Pièces administratives obligatoires, Déclarations de candidature (DUME ou formulaires DC1/DC2), Maquette, Documentation, Échantillons</p>	<p>Tous</p>	<p>Marché avec des <u>financements nationaux</u> : <b>5 ans</b> à compter de la date de notification du marché</p> <p>Marché cofinancé sur des <u>fonds européens</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>3 ans</b> (montant total des dépenses éligibles supérieur à 1 million d'euros),</li> <li>- <b>2 ans</b> pour les autres,</li> </ul> <p>à compter du 31 décembre suivant la présentation des comptes par l'autorité de gestion</p>	<p>Éliminer</p>	
<p><b>Plis retenus</b></p>				
<p>Acte d'engagement et annexes, Cahier des clauses administratives particulières, Cahier des clauses techniques particulières, Offre technique et financière du titulaire,</p>	<p>Tous</p>	<p>Marché avec des <u>financements nationaux</u> : <b>10 ans</b> à compter de la date de fin d'exécution</p> <p>Marché cofinancé sur des <u>fonds européens</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>3 ans</b> (montant total des dépenses éligibles supérieur à 1 million d'euros),</li> <li>- <b>2 ans</b> pour les autres</li> </ul> <p>à compter du 31 décembre suivant la présentation des comptes par l'autorité de gestion</p> <p><b>N.B. : Une attention particulière doit être portée aux marchés de travaux susceptibles de comporter des risques environnementaux ou des risques pour la santé publique (ex : risque amiante). Pour se prémunir contre les risques de contentieux, il peut être envisagé d'allonger la durée de conservation</b></p>	<p>Trier (Conserver lorsque le dossier de marché correspondant est conservé)</p>	<p>Ces documents sont des pièces justificatives de dépenses. Si la conservation de ces pièces est garantie dans un autre flux ou service, la DUA peut être abaissée à 5 ans.</p>



LE DÉPARTEMENT

Service départemental des Archives, version du 26 juin 2023

		(cf. article L. 152-1 du Code de l'environnement).		
Programme ou calendrier détaillé d'exécution des travaux	Travaux	<p>Marché avec des <u>financements nationaux</u> : <b>10 ans</b> à compter de la date de fin d'exécution</p> <p>Marché cofinancé sur des <u>fonds européens</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>3 ans</b> (montant total des dépenses éligibles supérieur à 1 million d'euros),</li> <li>- <b>2 ans</b> pour les autres</li> </ul> <p>à compter du 31 décembre suivant la présentation des comptes par l'autorité de gestion</p>	Trier (Conserver lorsque le dossier de marché correspondant est conservé)	
Pièces administratives obligatoires, déclarations de candidature (DUME ou formulaires DC1/DC2), Documentation	Tous	<b>5 ans</b> à compter de la date de notification du marché	Éliminer	
Échantillons (matériel, fournitures, ...)	Tous	<b>5 ans</b> à compter de la date de notification du marché	Éliminer	
<b>Procédure infructueuse ou sans suite</b>				
Pièces du dossier de consultation complétées, Offre technique et financière du candidat, Pièces administratives obligatoires demandées, Déclarations de candidature (DUME ou formulaires DC1/DC2), Documentation, Échantillons	Tous	<b>5 ans</b> à compter de la date de décision d'infructuosité ou de sans suite	Éliminer	



GESTION ADMINISTRATIVE DU CONTRAT				
Acte modificatif	Tous	Marché avec des <u>financements nationaux</u> : <b>10 ans</b> à compter de la date de fin d'exécution	Trier (Conserver lorsque le dossier de marché correspondant est conservé)	Ces documents sont des pièces justificatives de dépenses.
Acte de sous-traitance		Marché cofinancé sur des <u>fonds européens</u> :		
Courriers et documents écrits relatifs à la révision des prix		- <b>3 ans</b> (montant total des dépenses éligibles supérieur à 1 million d'euros), - <b>2 ans</b> pour les autres		
Certificat de cessibilité		à compter du 31 décembre suivant la présentation des comptes par l'autorité de gestion.  <b>N.B. : Une attention particulière doit être portée aux marchés de travaux susceptibles de comporter des risques environnementaux ou des risques pour la santé publique (ex : risque amiante). Pour se prémunir contre les risques de contentieux, il peut être envisagé d'allonger la durée de conservation (cf. article L. 152-1 du Code de l'environnement).</b>		
EXÉCUTION FINANCIÈRE				
Bon de commande	Tous	Marché avec des <u>financements nationaux</u> : <b>10 ans</b> à compter de la date de fin d'exécution	Éliminer	Ces documents sont des pièces justificatives de dépenses. Si la conservation de ces pièces est garantie dans un autre flux ou
Devis		Marché cofinancé sur des <u>fonds européens</u> :		
Mémoire ou facture		- <b>3 ans</b> (montant total des dépenses		
Ordre de service				
État liquidatif				
Attestation, certificat administratif				
Décision d'admission				



LE DÉPARTEMENT

Service départemental des Archives, version du 26 juin 2023

Décision de réception		éligibles supérieur à 1 million d'euros), - <b>2 ans</b> pour les autres à compter du 31 décembre suivant la présentation des comptes par l'autorité de gestion.	Trier (Conserver lorsque le dossier de marché correspondant est conservé)	service, la DUA peut être abaissée à 5 ans.
Décompte général définitif		N.B. : Une attention particulière doit être portée aux marchés de travaux susceptibles de comporter des risques environnementaux ou des risques pour la santé publique (ex : risque amiante). Pour se prémunir contre les risques de contentieux, <b>il peut être envisagé d'allonger la durée de conservation</b> (cf. article L. 152-1 du Code de l'environnement).		
<b>SUIVI TECHNIQUE</b>				
Livrables	Fournitures et services	<b>5 ans</b> à compter de la date de fin d'exécution du marché	Trier (Conserver lorsque le dossier de marché correspondant est conservé)	
Procès-verbaux				
Compte rendu de suivi d'exécution des contrats				
Courriers et notes				
Compte rendu de chantier	Travaux	<b>10 ans</b> à compter de la date de fin d'exécution du marché	Trier (Conserver lorsque le dossier de marché correspondant est conservé)	
Compte rendu de contrôle technique				
Compte rendu de contrôle de sécurité				
Procès-verbaux				
Plans des ouvrages exécutés (PEO)				
Dossiers des ouvrages exécutés (DOE)				
Courriers et notes				





LE DÉPARTEMENT

Service départemental des Archives, version du 26 juin 2023

		<b>d'allonger la durée de conservation</b> (cf. article L. 152-1 du Code de l'environnement).		
--	--	---	--	--